

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2021.

Etaient présents : Mesdames Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Céline MILLET, Sabine GUTIERREZ, Messieurs Fabrice PLOT, Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY.

Absente : Emilie LAFORGUE.

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR.

Le procès-verbal ainsi que les délibérations de la précédente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance, 19h12.

<p>DÉLIBÉRATION 2021-18 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</p>
--

Vu la loi du 24 décembre 2019 relative à l'organisation des mobilités, dite loi « LOM » ;

Vu les articles L 1231-1 et L 1231-1-1 du Code des Transports qui énumère tous les services inclus dans la prise de compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) ;

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définissant les conditions du transfert de compétence ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2021 approuvant le transfert de la compétence mobilité

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi du 24 décembre 2019 relative à l'organisation des mobilités, dite loi « LOM », les communautés des communes devaient se prononcer sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021.

Considérant que la collectivité a bénéficié d'une aide à la décision par l'accompagnement technique d'un bureau d'étude financé par l'ADEME.

Considérant que cette compétence permettra à la collectivité de devenir un acteur décisionnaire des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir sur son territoire tout en gardant la maîtrise du financement de ces services et particulièrement sur le prélèvement des contributions locales aux entreprises (versement mobilité)

Considérant que ce transfert n'entraînera pas le transfert automatique des services de transport réguliers, scolaire et à la demande organisés par la Région.

Considérant que cette compétence permettra de construire collectivement à l'échelle du Pôle Territorial Sud Gironde une politique des mobilités durables et solidaires

Considérant que ce transfert ne sera effectif qu'avec l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, étant précisé que le silence gardé pendant plus de trois mois par une commune vaut décision favorable,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert à la CDC Convergence Garonne, de la compétence mobilité prévue aux articles L 1231-1 et L 1321-1-1 du Code des transports et l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens de l'article L 1231-1-1 du Code des transports ».

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2021-19 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA
VOIE COMMUNALE N°2
AU LIEU-DIT JARDINEY**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune doit réaliser très rapidement des travaux de mise en sécurité pour les usagers de la voie communale n° 2 au lieu-dit Jardiney. En effet, l'accotement qui longe l'escarpement s'érode et présente un risque pour la circulation des usagers. L'érosion de cet accotement, déjà fragilisé par la chute d'arbres, s'est accentuée avec les récentes intempéries.

Le projet a fait l'objet d'une consultation auprès des techniciens de la CDC, du CRD et du cabinet d'ingénierie. L'option retenue et validée en commission voirie consiste à déporter la route d'1.40 m sur une longueur de 60 m.

Le montant des travaux s'élève à (hors maîtrise d'œuvre) 17 935 € HT, soit 21 522 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour réaliser ces travaux de mise en sécurité.

Le taux de cette subvention est laissé à l'appréciation de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

La commune prendra en charge la différence de cette dépense en autofinancement, Soit à minima 20% du montant des travaux, soit : 3 587 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet.
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental de la Gironde la subvention exceptionnelle maximale possible.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2021-20 - DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE (FDAVC) 2021**

Madame le Maire propose, après validation de la commission voirie, de présenter une demande de subvention au titre du FDAVC 2021 pour les travaux à réaliser sur les voies communales suivants :

- Réfection de la VC 12 qui conduit au lieu-dit Landonnet (Bareille) à Soullignac (section du carrefour avec la VC 6)
- Réfection de la VC 108 au lieu-dit Londres

Les travaux sont estimés à :

- Réfection de la VC 12	6 350.00 € HT	soit 7 620.00 € TTC
- Réfection de la VC 108 au lieu-dit Londres	11 290.00 € HT	soit 13 548.00 € TTC
Soit un montant total de :	17 640.00€ HT	soit 21 168.00 € TTC

Le financement de ces opérations est ainsi prévu :

Subvention FDAVC 2021 (35 %)	
avec coefficient de solidarité de 1.21	7 470.54 €
Autofinancement commune	10 169.46 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet.
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde la subvention maximale possible au titre du FDAVC 2021.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2021-21 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction par le Conseil Départemental de la Gironde du dispositif FDAEC pour l'année 2021, soit une enveloppe pour la commune d'Escoussans d'un montant de 10 033.00 €.

Cette enveloppe peut s'appliquer aux travaux HT de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier. Son versement est conditionné par une attestation justifiant que la subvention attribuée l'année précédente a bien été utilisée.

Madame le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour les dépenses suivantes :

Voirie (compte 2152) :

- Dérasement des accotements et curage de fossés :	9 680.00 € HT	soit 11 616.00 € TTC.
Aménagement de bâtiment (compte 2135) :		
- salle de bain logement communal (presbytère)	4 303.45 € HT	soit 5 164.14 € TTC

Pour un montant total de : 13 983.45€ HT soit 16 780.14€ TTC

Le financement de ces opérations est ainsi prévu :

- Subvention FDAEC 2021	10 033.00 €	
- Autofinancement commune	3 950.00 € HT	soit 28.25%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la réalisation de ces projets.
- AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre du FDAEC 2021 au Conseil Départemental de la Gironde
- RETIENT les critères préalables de développement durable n° 2, 4 et 9.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2021–22 : MISE À DISPOSITION DU PRESBYTERE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tournage de téléfilm qui a pour cadre une exploitation maraîchère va se dérouler du vendredi 11 juin au samedi 19 juin 2021 chez Jérémy Bertin.

L'équipe de tournage a besoin d'un espace dédié au maquillage, coiffure et habillage, bureau et espace de repos.

Le presbytère étant vacant pour quelques temps, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de le mettre à disposition durant la période du tournage, installation le 10/06 jusqu'au 19/06, moyennant une redevance de 600 €, comprenant l'eau et électricité, ainsi que le prêt de 5 tables et 10 chaises et de contractualiser cette mise à disposition par une convention d'occupation à titre précaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire :

- A mettre en œuvre et à signer la convention d'occupation du presbytère à titre précaire avec la société de tournage.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Elections : Laurence DOS SANTOS rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochain. Ce double scrutin nécessite la participation de tous les élus pour tenir les 2 bureaux de vote. Ce scrutin se déroulera dans la salle des fêtes. Le matériel de vote est en cours d'acquisition.

La salle sera préparée le week-end précédent le premier tour.

Les élus devront être vaccinés ou testés PCR 48 heures avant le scrutin.

Commission CAB 3 et Bâtiment : Nathalie FAUGERE propose de se réunir lundi 24 mai prochain à 17h30 et d'en profiter pour faire une visite du presbytère.

Sébastien HAUTOT précise qu'il a commencé son état des lieux du réseau d'eau pluviale et propose une restitution sur plan de situation et zoom visuel.

Habitat des possibles : Laurence DOS SANTOS explique que nous nous sommes inscrits dans une action commune avec Omet qui vise à renforcer le lien avec les retraités autour d'une rencontre pilotée par l'association « habitat des possibles ». Cette première rencontre

citoyenne, autour d'une collation, doit permettre à chacun de s'exprimer sur la situation du COVID-19, mais aussi de ses attentes d'une façon plus générale. Elle rappelle que nous sommes en accord avec notre souhait de maintenir le lien social et intergénérationnel. Cette rencontre aura lieu à la salle des fêtes d'Escoussans qui réunit les conditions d'un accueil confortable. Elle sera pilotée et animée par l'équipe porteuse de ce projet et se déroulera le vendredi 02 juillet 2021 de 15h à 17h30.

Céline MILLET a déjà contacté des escoussanais(es) et reçu un accueil favorable. Cette rencontre est une première étape qui pourra être renouvelée sur d'autres thèmes intergénérationnels incluant les enfants. Une information sera insérée dans la Gazette et les élu(e)s vont aller à la rencontre des retraités.

Gazette : Le projet envoyé par mail est validé. Un rendez-vous est fixé samedi 22/05/2021 à 15h00 à la mairie pour assurer la distribution. Un appât pour les frelons asiatiques y sera joint.

Prochain conseil municipal : Dans le cadre du PLUi, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue l'articulation du projet de territoire autour de l'urbanisme et des grands thèmes du développement économique, touristiques, mobilités... Il a été approuvé en COPIL du 17 mai 2021.

Chaque élu va recevoir un courrier avec le projet de PADD qui doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal retranscrit sur procès-verbal. Une présentation pourra être faite par la technicienne de la CDC avant le conseil municipal. Madame le Maire propose de fixer la date du conseil municipal au lundi 14 juin 2021 à 18h00, sous réserve de la disponibilité de la technicienne.

Travaux d'entretien du réseau : Enedis va procéder à l'entretien du réseau aux lieux-dits de Bastien, Pasquet, Liron... Des coupures d'électricité sont à prévoir le 14 juin 2021. Les riverains en seront informés directement par un courrier d'Enedis, doublé d'une information sur Panneau Pocket et le site internet.

Agression : Madame le Maire informe le conseil municipal d'une agression physique qui s'est déroulée à Escoussans au domicile d'escoussanais qui sont intervenus lors d'une altercation entre jeunes. Elle n'a été informée de cette agression que 3 semaines après. Cette situation très grave nous rappelle qu'il faut prendre en compte la proximité d'une délinquance et porter une attention particulière aux jeunes adolescents qui pourraient y être exposés. Elle demande à tous les élus de lui faire remonter tout incident dont ils auraient connaissance.

Jérôme TAINGUY propose de réfléchir à un dispositif « voisins vigilants ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 28 mai 2021



